

Contre la disparition du monde francophone de l'Alliance israélite universelle : les efforts de Vitalis Danon à Tunis (1945-1958)

Danielle Omer

▶ **To cite this version:**

Danielle Omer. Contre la disparition du monde francophone de l'Alliance israélite universelle : les efforts de Vitalis Danon à Tunis (1945-1958). L'émergence du domaine et du monde francophone (1945-1970), 2007, Saint Quentin en Yvelines, France. pp.149-162. hal-00463597

HAL Id: hal-00463597
https://hal.science/hal-00463597

Submitted on 12 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contre la disparition du monde francophone de l'Alliance israélite universelle : les efforts de Vitalis Danon à Tunis (1945-1958)

Danielle Omer, Université du Maine (Le Mans)

Résumé :
Il y a presque 150 ans maintenant, l'Alliance Israélite Universelle a créé, dans les pays du bassin méditerranéen oriental et méridional, un réseau d'écoles ayant le français comme langue d'enseignement. Que devient ce monde francophone méconnu du grand public au moment où émerge peu à peu la francophonie institutionnalisée ? La création de l'Etat d'Israël, les processus de la décolonisation bouleversent les données économiques, politiques et identitaires dans cette zone géographique. L'article tente de donner un aperçu du devenir de cette francophonie spécifique en suivant plus particulièrement les efforts de Vitalis Danon, directeur d'école à Tunis après la guerre.

Abstract :
Almost 150 years ago, in the countries of the eastern and southern Mediterranean Basin, the *Alliance Israélite Universelle* created a network of schools using French as language of education. How does evolve this neglected by the general public French-speaking world, while appears little by little the institutionalized French-speaking world? Besides, the creation of the State of Israel and the decolonization disrupt the economic, political and identical data in the area. This paper outlines the development of this specific French-speaking world, and more particularly describes the efforts of Vitalis Danon to manage the Tunis French School after the Second World War.

L'Alliance israélite universelle et son réseau d'écoles

En 1860, est créée, à Paris, la société philanthropique de l'Alliance Israélite Universelle (désormais AIU) qui se donne comme objectif l'observation de la vie des communautés juives dans le monde et plus particulièrement l'observation des discriminations juridiques, économiques et sociales dont ces communautés sont victimes.

Il s'agit avant tout de la part des Juifs occidentaux et tout particulièrement français d'œuvrer à l'émancipation des Juifs d'Orient afin que ces derniers acquièrent eux aussi l'égalité des droits avec les citoyens ou les sujets des Etats dans lesquels ils vivent, de la même manière que les Juifs français les ont obtenus les tout premiers en 1791. Dans l'esprit de cette jeune société, l'égalité ne pourra être obtenue que si les communautés juives orientales prennent elles-mêmes leur destin en main et savent se transformer en abandonnant des traditions culturelles et religieuses, que les Juifs de l'AIU jugent retardataires, et en acquérant les connaissances modernes occidentales. En effet, selon les dirigeants de l'AIU, pour les Juifs en Orient , « comme ailleurs, l'amélioration sociale ne peut venir qu'après l'amélioration morale ; il s'agit donc, avant tout, de répandre l'instruction et les lumières de la civilisation occidentale parmi ces populations. » (*BAIU* juillet 1863).

Pour y parvenir, l'AIU décide de créer des écoles (*BAIU* janvier 1865) où les jeunes générations recevront une éducation scolaire à la française puisque le français est la langue d'enseignement de ces écoles et que les contenus, les programmes et les examens sont conçus sur l'exemple français sans en être pour autant un calque.

Les créations d'écoles se multiplient vite. A titre d'exemple, le réseau des écoles de l'AIU comptaient 5200 élèves répartis dans 43 écoles en 1880, mais en 1914 ce sont 48 000 élèves qui se répartissent dans 183[1] établissements, pour la plupart des écoles primaires,

[1] C'est l'apogée pour le nombre des établissements.

disséminés dans le bassin méditerranéen (*BAIU* n°38, 1913 : 106). Les instituteurs sont des Juifs bulgares, grecs, marocains, turcs etc. formés à Paris à l'Ecole Normale Israélite Orientale reconnue d'utilité publique par la France en 1880. C'est ainsi que les communautés juives du bassin méditerranéen méridional et oriental devinrent francophones dès cette époque, pour une partie significative d'entre elles (Rodrigue : 1989).

Que devient ce monde francophone un peu à l'écart, lorsqu'en 1945, la francophonie proprement institutionnelle commence à émerger et à s'organiser ? C'est en suivant les efforts de Vitalis Danon, directeur d'école à Tunis, pour préserver l'*œuvre* de l'Alliance que cet article cherche à documenter ce devenir.

Les archives de la bibliothèque de l'AIU, tout particulièrement la correspondance administrative échangée entre Vitalis Danon et ses correspondants au siège central de l'AIU à Paris, constituent le corpus de documents à partir duquel cette étude a été menée et les citations extraites. Eugène Weill, secrétaire général de l'AIU, fut le correspondant le plus régulier de ces échanges épistolaires.

Le parcours de Vitalis Danon jusqu'en 1945

Vitalis Danon est né en 1897 à Andrinople (Edirne dans l'actuelle Turquie), de citoyenneté ottomane. Il fréquente l'école de l'AIU où il apprend le français. Il partira après à Paris à l'Ecole Normale Israélite Orientale où il sera formé comme instituteur. En 1918, il est nommé adjoint au directeur à l'école de Sfax, en Tunisie, puis adjoint de 1921 à 1926 à l'école de la Hafsia, à Tunis. Ensuite, il repart pour Sfax où il devient directeur et y reste jusqu'à la fin de la guerre. Il acquiert la nationalité française en 1925. [Rapport du 10 septembre 1948[2], Fiche du personnel[3], *Les cahiers de l'AIU* n°11 : 1995 : 2]

L'action de Vitalis Danon après 1945

1945-1954. A l'école de la Hafsia sous le Protectorat : des difficultés de toutes sortes

1945-1948 occupation de l'école par des réfugiés

Vitalis Danon est nommé, à la rentrée scolaire de 1945 (il a alors 48 ans), directeur de l'école de garçons de la Hafsia, à Tunis, il y restera neuf ans. C'est une grande école regroupant les « classes enfantines » (la maternelle actuelle) et les classes de primaire et pouvant accueillir un peu plus de 800 élèves. Située tout près du quartier populaire juif de la Hara, l'ancien ghetto de Tunis, l'école de la Hafsia y recrute ses élèves. Au moment où Vitalis Danon en devient le directeur, l'école ne peut fonctionner parce qu'elle est entièrement occupée depuis les années de guerre par des familles de réfugiés juives.

Dans une lettre, datée du 28 septembre 1945[4], adressée comme toujours au président de l'AIU, Vitalis Danon rédige un état des lieux. Concernant l'état de l'école, il commence

[2] AM TUNISIE III E19.
[3] Accessible à l'adresse internet http://www.archives-aiu.org/aiu/index.htm dans la rubrique FICHES DU PERSONNEL sous le titre DANON – Vitalis – 0189 – Andrinople.
[4] AM TUNISIE III E14.

ainsi : « Votre école de la Hafsia fut le plus beau palais scolaire de Tunis. J'y ai enseigné de 1921 à 1925. Je ne le reconnais plus. » Il énumère ensuite les dégradations commises. Il explique, par exemple, qu'une famille de réfugiés s'est installée dans le bureau réservé au directeur, et que les réfugiés vivent dans l'école, « […] à raison de trois familles par classe, dans une promiscuité dégradante et immorale. »

V. Danon se met immédiatement au travail pour essayer de faire partir les réfugiés, de réinstaller l'école, mais personne du côté des autorités françaises en Tunisie n'est en charge du dossier. Toujours dans la même lettre, il écrit : « Pour opérer un redressement qui s'avère urgent, il faut attendre que les réfugiés soient casés ailleurs. Mais où ? C'est là tout le problème. Et il n'est pas facile à résoudre. Il ne dépend de personne en Tunisie. Pas même de M. le Résident Général de France en Tunisie. C'est à Paris et à Alger que les services des réfugiés sont centralisés. » Dans le rapport du 10 septembre 1948[5], écrit à Annemasse durant des vacances en Haute Savoie, V. Danon, craignant moins le service de la censure, révèle que les autorités en charge du dossier des réfugiés lui firent dire : « Vous êtes des Juifs entre vous, débrouillez-vous. »

Les réfugiés, n'ayant pas où aller, restent et ne songent pas à partir. V. Danon parvient à les regrouper au premier étage afin de réserver le rez-de-chaussée à la population scolaire proprement dite. En cette rentrée d'octobre 1945, dix classes recommencent tant bien que mal à fonctionner dans des salles où les vitres manquent[6], malgré quelques réparations essentielles.

Il faudra que le Président de l'AIU, René Cassin, écrive à plusieurs reprises au Résident Général de France à Tunis, que les organisations sur place se mobilisent sans relâche et que V. Danon se montre intransigeant, patient et entreprenne « une longue série de procès qui durèrent presque un an[7] » pour que les réfugiés soient relogés ailleurs. Les derniers réfugiés libèreront l'aile droite du bâtiment en mars 1948 ; V. Danon pourra enfin annoncer la « libération de [l'] école par les réfugiés[8] » aux autorités de l'AIU.

Une population scolaire instable

A ces énormes difficultés logistiques et organisationnelles s'ajoute le fait que l'écrasante majorité des élèves de cette école ne poursuit pas le cycle d'études primaires jusqu'au bout. Les parents envoient leurs enfants à la Hafsia pour les avantages procurés. Dès que ces derniers sont en âge de commencer à travailler, les premiers les retirent de l'école.

Ainsi, dans son rapport daté du 26 juin 1950[9], V. Danon écrit :

> « L'Ecole de la Hafsia a de tout temps souffert de l'instabilité de sa population scolaire. Sur une moyenne de cinq cents élèves, trente à peine persévèrent et achèvent le cycle des études primaires élémentaires. Les autres, en cours de route, après deux ou trois années, tombent si l'on peut dire et disparaissent. Tout cela malgré les avantages substantiels que nous offrons indirectement aux parents […]

[5] AM TUNISIE III E19.
[6] Lettre datée du 5 octobre 1945, (AM TUNISIE III E14).
[7] Voir le rapport du 10 septembre 1948, (AM TUNISIE III E19).
[8] Lettre datée du 3 mars 1948, (AM TUNISIE III E19).
[9] AM TUNISIE III E26.

> […]
> Les parents, intéressés par le misérable salaire que peut procurer un enfant de douze ans et qui durant de longues années sera exploité par un patron qui ne lui enseignera rien – n'hésitent pas à briser l'avenir de leur progéniture et à le compromettre irrémédiablement. »

Ou bien encore, dans le rapport du 03 juillet 1953[10], on peut lire :

> « Notre recrutement se fait dans les milieux les plus pauvres de la Hara.
> Sans pudeur, des parents nous avouent n'envoyer leurs enfants à la Hafsia qu'à cause de la cantine.
> […]
> Beaucoup d'enfants des C.E et des C.M. ont terminé leur année scolaire sans avoir pu ou voulu s'acheter l'unique livre que nous exigions : le livre de Lecture ! »

Dans ces conditions-là, il n'est pas étonnant que l'échec scolaire soit de règle. Dans le même rapport, V. Danon note à ce sujet :

> « Rares sont ceux qui font une scolarité normale. Pour commencer, tout le monde redouble tous les cours.
> Poussé par la misère, un très grand nombre d'enfants quitte, après avoir traîné dans les CP et les CE, à la veille de passer dans un CM.
> Ils ont treize ans ! »

Dès lors, il est très difficile de constituer des classes d'examen comme celles de CM2 et celles de Cours supérieur, bien que l'école dispose d'un gros effectif. Ainsi, toujours dans le même rapport du 3 juillet 1953, V. Danon, après avoir précisé que l'effectif s'élevait à 803 élèves inscrits au 30 octobre de l'année 1952, évalue comme un bon résultat que l'école soit enfin en mesure de constituer deux classes de CM1. Jusque-là, écrit-il, l'école « ne comprenait qu'un CM1 et un CM2 assez faibles ». Par contre, le niveau du CP comprenait quatre classes regroupant 206 élèves !

Une population enseignante également instable

Dans le rapport du 3 juillet 1953[11], V. Danon se plaint aussi de l'instabilité du personnel sans en préciser toutes les causes. Il écrit ainsi : « Au cours de ces trois dernières années, seul le titulaire du CM2 a conservé sa classe. » Il indique que la classe de CE2 a eu quatre maîtres ou maîtresses durant la même année scolaire. Le dernier maître en date dans cette classe a été obligé d'enseigner deux heures par jour dans une autre école rattachée au réseau de l'AIU et s'est vu remplacé « dans sa classe par un rabbin et un maître libre du fait de l'heure d'hébreu. » C'est ainsi qu'il explique qu'aucun élève du CE2 n'ait pu passer en CM1 à la rentrée de 1952.

L'Aliyat Hanoar et la dégradation des conditions de vie

Dans son rapport du 26 juin 1950[12], V. Danon raconte que « Par petits groupes, toutes les semaines, de tout jeunes enfants » quittent l'école de la Hafsia, « sans même venir [] faire

[10] AM TUNISIE III E28.
[11] AM TUNISIE III E28.
[12] AM TUNISIE III E26.

leurs adieux ». Ils s'en vont, écrit-il, dans le cadre de *l'Aliyat Hanoar*, qui, pour le courant sioniste de cette époque dans les pays du Maghreb, correspond à l'organisation de l'émigration des enfants juifs d'Afrique du Nord en Israël.

V. Danon souligne qu'au-delà de l'idéologie sioniste d'autres facteurs sont à considérer pour comprendre cette émigration.

> « Si l'on avait adressé une sorte d'ultimatum aux Juifs de Tunisie d'avoir à choisir entre la Tunisie et Israël, beaucoup, malgré leur idéologie sioniste auraient été très embarrassés pour faire leur choix.
> Mais deux facteurs sont entrés en jeu et qui font pencher la balance en faveur de l'émigration : 1) la question de l'habitat ; 2) la misère économique. »

En effet, d'une part, les autorités démolissent petit à petit les logements du quartier de la Hara sans en reconstruire d'autres à la place. Les familles expulsées doivent aller s'établir à l'Ariana petit village près de Tunis où les conditions d'habitation sont encore pire qu'à la Hara. « L'on a chassé la misère de la ville de Tunis mais on l'a réinstallée un peu plus loin, à sept kilomètres », écrit V. Danon. D'autre part, les petits métiers occupés traditionnellement par les Juifs, comme ceux du colportage, de l'artisanat de la chaussure et de l'habillement commencent à être systématiquement occupés par les Arabes. Les écoles professionnelles de l'AIU ont bien formé des ouvriers qualifiés, mais ceux-ci trouvent difficilement du travail, du fait de leur identification comme Juifs. Un peu découragé, V. Danon pointe les limites du fonctionnement communautaire :

> « Comment peut-on changer la mentalité des gens d'ici ? Le colon Français, le "prépondérant" pour l'entretien ou la conduite de tout son matériel ne s'adresse jamais à un Juif, n'emploie jamais un Juif. Les Arabes aussi, les Italiens également réservent leurs emplois à leurs nationaux.
> Voilà pourquoi la jeunesse juive émigre. »

1954-1958. A la direction générale des écoles de l'AIU en Tunisie : une période de grande incertitude

De la fin du Protectorat à l'Indépendance.

A la rentrée de 1954, Vitalis Danon est nommé directeur de l'école Malta-Srira de Tunis, une école où la population scolaire est moins défavorisée que celle de la Hafsia et qui regroupe les classes du primaire et les cours complémentaires de la 6^{e} à la 3^{e}. Simultanément, comme son prédécesseur à la tête de la Malta-Srira, il est nommé directeur général des écoles de l'AIU pour toute la Tunisie. Durant cette période charnière, l'administration française du Protectorat laisse la place à l'administration tunisienne du pays qui accédera définitivement à l'indépendance en 1956. V. Danon cherche à préserver la spécificité de l'éducation que l'AIU a conçue pour les enfants des communautés juives. Cette spécificité consiste non seulement à proposer un enseignement en français ancré dans les principes éducatifs du modèle français pour les contenus, les programmes et les examens, mais à l'assortir aussi d'un enseignement de matières juives et religieuses, notamment avec les cours d'histoire sainte et d'histoire juive.

Attitude face à l'arabisation dans les écoles primaires et secondaires

Dès le premier rapport général, daté du 28 décembre 1954[13], qu'il envoie aux autorités centrales à Paris, V. Danon souligne la nécessité d'introduire l'enseignement de l'arabe dans les classes, sans toutefois en donner la cause qui semble entendue.

Il écrit ainsi :

> « Quel que soit le régime politique que le destin et les hommes feront à la Tunisie, tout le monde a senti, réellement senti l'impérieuse nécessité d'introduire l'enseignement de la langue arabe dans nos Ecoles, […].
> Pendant des années on a palabré à ce sujet : il y avait de tous les côtés une certaine tiédeur pour ne pas dire de l'opposition. Le Comité Central, passant outre à tous les mauvais arguments que l'on avançait a insisté auprès de la D.I.P[14]. et a obtenu gain de cause.
> Dix classes de cours moyen (les 7e) reçoivent régulièrement une demi-heure chacune d'enseignement d'arabe dialectal quotidiennement. Ce n'est qu'un début. »

Un peu plus loin, on apprend que les élèves de 4e ont eu jusqu'alors comme deuxième langue l'italien. V. Danon affirme qu'il faudra remplacer l'italien par « l'arabe littéraire langue très dure à apprendre pour nos élèves et qui les handicapera pour leur examen d'entrée en Seconde des Lycées[15]. » On constate ainsi que, paradoxalement, le programme des écoles de l'AIU en Tunisie n'accordait jusque-là aucune place ni à l'arabe dialectal ni à l'arabe littéraire alors que les communautés juives en Tunisie avaient le judéo-arabe pour langue maternelle, une variété d'arabe dialectal, et qu'un tiers des Juifs tunisiens ignorait totalement le français (Taieb & Tapia : 1975 : 29).

Un an plus tard, V. Danon devient plus explicite lorsqu'il recommande d'introduire l'enseignement de l'arabe dans les écoles de l'AIU. Depuis le retrait amorcé de l'administration française, les Juifs ne peuvent plus en faire l'économie. Dans une lettre datée du 1er novembre 1955[16], il s'exprime ainsi : « Très rapidement, le fonctionnaire français a cédé la place à l'autochtone. A la Poste, aux Contributions, aux Douanes, aux Travaux Publics etc. on ne parle que l'Arabe. » Cette situation nouvelle aura des conséquences néfastes extrêmes qu'il formule à deux reprises de la manière suivante dans la même lettre : « Faute de connaître sérieusement l'arabe, le Juif tunisien est sûrement appelé à disparaître, à périr dans la misère. […] Pour nos Juifs tunisiens, la connaissance de cette langue est véritablement une question de vie ou de mort. » Cependant, il ne s'agit pas pour autant de remplacer le français par l'arabe comme langue d'enseignement. C'est ce qu'il exprime toujours dans cette même lettre lorsqu'il écrit :

> « J'interroge souvent les parents de nos élèves : à quel enseignement aspirez-vous pour vos enfants ?
> Tout le monde sans exception me répond ceci : nous ne pouvons point renoncer à la culture française, ni juive. Mais nous demandons que la langue arabe soit très sérieusement enseignée aussi. »

C'est pourquoi V. Danon recommande, dans sa lettre, d'introduire une heure d'arabe par jour, pour l'année scolaire suivante et de parvenir ensuite à deux heures. Cette proposition commencera à être mise en œuvre à la rentrée de 1956, avec l'introduction d'une heure par

[13] AM TUNISIE IV E34.
[14] Direction de l'Instruction Publique. Institution d'obédience française sous le Protectorat.
[15] Rapport daté du 28 décembre 1954 (AM TUNISIE IV E34).
[16] AM TUNISIE IV E34.

jour d'arabe littéraire dans les classes de CE[17]. Cette mesure reste cependant très en retrait par rapport à la décision de l'arabisation générale des classes des cours préparatoires dans les écoles sous tutelle directe et entière du Ministère tunisien.

A la rentrée de 1958, V. Danon décide en accord avec l'AIU de ne pas appliquer les instructions de la récente circulaire du Ministère tunisien de l'Education Nationale qui initie une réforme scolaire d'envergure et qui, entre autres, démarre une politique linguistique d'arabisation systématique pour les trois premières années des écoles primaires. Voici ce qu'il écrit au Président de l'AIU à la date du 3 septembre 1958[18], alors qu'il est en France, sur le point d'embarquer pour Tunis :

> « Pour en revenir à notre situation actuelle, n'ayant pas à ce jour reçu des instructions formelles de la part des autorités tunisiennes, nous allons faire une rentrée scolaire habituelle, c'est-à-dire, sans tenir compte de la réforme préconisée par l'Education Nationale et dont l'application entraînerait la suppression de l'Hébreu d'abord, et de douze postes de "français" ensuite. »

On observe que V. Danon, d'une part, se rend bien compte que les élèves des écoles de l'AIU doivent absolument apprendre l'arabe pour pouvoir vivre et travailler dans la Tunisie indépendante mais que, d'autre part, il ne peut accepter une réorganisation aussi radicale qui détruirait complètement la spécificité du profil des écoles de l'AIU en Tunisie. En effet, la politique d'arabisation, pour ces écoles qui partagent avec les écoles françaises la même culture éducative, rend inaptes les instituteurs et les institutrices formés en français et pour le français ; De même, elle rend inadéquate, l'Ecole Normale Israélite Orientale, institution prestigieuse de formation des maîtres et des maîtresses du réseau d'écoles de l'AIU, basée à Paris. Cette très grande proximité avec la langue et la culture françaises s'exprime aussi par le fait que trois directeurs et la directrice sur les cinq à la tête des écoles de l'AIU, en Tunisie, ont demandé et obtenu la nationalité française à un moment donné. Enfin, l'enseignement de la culture et de la religion juives constitue une raison d'être de ces écoles qui n'est pas négociable.

Conclusion

Au moment où la Tunisie se lance dans une politique d'arabisation, où la religion musulmane deviendra, dans le premier article de la constitution de juin 1959, la religion d'Etat, et où l'accès à de nombreuses professions dans l'administration devient réservé aux seuls musulmans, Vitalis Danon et beaucoup de ses coreligionnaires vont se sentir menacés par ces restructurations profondes (Sebag : 1991 : 286). C'est pourquoi l'émigration vers la France, vers Israël ou dans une moindre mesure vers l'Amérique du Nord va se poursuivre régulièrement et c'est ainsi que l'ancienne francophonie juive tunisienne disparaîtra petit à petit entre 1945 et 1967. L'examen du parcours professionnel de Vitalis Danon, infatigable et loyal directeur d'école de l'AIU, entre 1945 et 1958, documente au plan individuel et particulier l'extinction de la francophonie juive tunisienne, mouvement de fond, qui a, par ailleurs, été souvent étudié sur un plan plus global (entre autres Taieb & Tapia : 1976, Sebag : 1991).

[17] Rapport général du 22 novembre 1956 (AM TUNISIE IV E36).
[18] AM TUNISIE V E38.

Dans l'observation et l'analyse de *l'émergence du domaine et du monde francophones*, il convient de ne pas oublier la dynamique parallèle et contradictoire de la *quasi* disparition de la francophonie juive dont les structures étaient internationalement organisées depuis la fin du XIX^{e} siècle. Force est de constater qu'il n'y a eu aucune convergence entre ces deux dynamiques et que le réseau scolaire de l'AIU n'a pas pu s'adapter ni survivre à la montée des nationalismes et des fondamentalismes religieux, en Tunisie, mais aussi, et plus globalement, dans les pays du bassin méditerranéen méridional et oriental.

Références

Références des dossiers consultés dans les archives de la bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle, 45 rue La Bruyère, Paris :

AM TUNISIE III E14.
AM TUNISIE III E19.
AM TUNISIE III E26.
AM TUNISIE III E28.
AM TUNISIE IV E34.
AM TUNISIE IV E36.
AM TUNISIE V E38.

Bulletin de l'Alliance Israélite Universelle (*BAIU*)
accessible sur le site http://jic.tau.ac.il/JewishPapersEN.asp
- janvier 1860
- juillet 1863
- janvier 1865
- 1913, n° 38

1995 : *Les cahiers de l'Alliance Israélite Universelle* n°11 : 2-4.

RODRIGUE, A. (1989) : *De l'instruction à l'émancipation. Les enseignants de l'Alliance israélite universelle et les Juifs d'Orient (1860-1939)*, Paris : Calmann-Lévy.

SEBAG, P. (1991) : *Histoire des Juifs de Tunisie. Des origines à nos jours.* Collection Histoire et Perspectives Méditerranéennes, Paris : L'Harmattan.

TAIEB, J. & TAPIA C. (1975) : « Les Juifs de Tunisie. I – Sous le règne de l'Islam, II – De la conquête française à l'Indépendance. » *Les Nouveaux Cahiers* n°42, Paris 45 rue La Bruyère, p. 3-34.